

spouq-info

Avril 2005, numéro 243

Bulletin de liaison du Syndicat des professeurs et professeures de l'Université du Québec à Montréal

Le mot du président

L'UQAM et les commandites

Souvent irrésolue et attentiste, il faut reconnaître que la Direction de notre Université a agi rapidement et rondement à l'endroit des excroissances uqamiennes du scandale des commandites. Comme ce n'est pas si fréquent, une fois ne faisant pas coutume, il me paraît important de le signaler et de le saluer.

Il est vrai qu'elle n'avait guère le choix si elle entendait maintenir la crédibilité de la Fondation et de la campagne de financement dans laquelle celle-ci est engagée. La décision qu'elle a prise s'imposait également compte tenu de sa position récente dans « l'affaire Juppé ». On voit mal comment elle aurait pu s'accommoder d'un scandale local si étrangement apparenté à l'équivalent français dont elle s'était dissociée au nom de la responsabilité éthique.

Cela dit, il n'est pas évident qu'elle en a fini pour autant avec les dérapages possibles que comporte sa fréquentation, plus assidue depuis quelques années, du merveilleux monde des affaires et de ses représentants les plus illustres, dont Paul Desmarais reconnu récemment par le recteur comme rien de moins qu'un garant du caractère populaire de l'UQAM (*Le Devoir*, 29 janvier 2005), au grand effarement de l'auteur de ces lignes et de bien d'autres sans doute ! Intense dans le cadre de la Fondation et de ses activités, cette nouvelle alliance prend aussi forme dans les partenariats public-privé (PPP) liés au développement immobilier de notre Université, comme l'illustre, entre autres, l'entente récente avec la firme BUSAC dans le projet

de « L'îlot Voyageur », et on la retrouve également dans le financement de certaines chaires de recherche.

Par définition, les entrepreneurs privés recherchent le profit, par cupidité ou pour assurer leur salut comme aux premiers temps du capitalisme, peu importe; c'est le motif premier et le principal moteur de leur quête. Ils s'engagent où ils pensent le trouver, sinon ils gardent le capital à la maison et le thésaurisent. La philanthropie est la couverture pudique de leurs intérêts, le paravent vertueux de leur recherche de gain.

Ces activités lucratives n'impliquent pas forcément malhonnêteté et prévarication bien entendu, la plupart des hommes – et femmes – d'affaires se conformant à une éthique propre à l'entreprise, qui comporte son code d'honneur. Mais il arrive que certains ne s'en embarrassent guère dans le cadre d'initiatives qui demeurent tout de même d'abord régies par l'intérêt et propices du coup à leurs malversations.

Service public, financé principalement par l'État et les citoyens, l'Université doit garder ses distances à l'endroit du secteur privé et de ses visées. Le scandale en cours nous rappelle cruellement cette nécessité qui est la condition même de notre indépendance organisationnelle, intellectuelle et politique. □

Jacques Pelletier

Assemblée générale statutaire

Jeudi 21 avril à 12 h 30

(Repas léger sur place à partir de midi)

à la salle A-M050 du pavillon Hubert-Aquin

Chaire francophonie et mondialisation

Un processus à reprendre

Jacques Duchesne
1^{er} vice-président

Dans la dernière édition du *SPUQ-Info* (mars 2005, numéro 242), on a pu lire une mise au point du Syndicat concernant le litige entourant la création de la *Chaire francophonie et mondialisation* et la nomination de sa titulaire, M^{me} Louise Beaudoin.

Tout en rappelant que le SPUQ ne mettait pas en question la pertinence de la création d'une telle chaire ni les mérites de la personne désignée pour en être la titulaire, sur lesquels il n'avait pas à se prononcer, force était de constater que l'opération avait été menée en faisant fi des règles prévues à la convention collective et au *Cadre de gestion des chaires* dûment adopté par la Commission des études relativement à la création et à l'attribution des chaires à l'Université.

Dans un contexte où la convention collective est déniée de façon si évidente, et ce, malgré de nombreuses mises en garde et explications, le SPUQ n'avait d'autre choix que d'utiliser les recours prévus pour faire respecter les principes d'équité qui doivent présider à la création des chaires, et, plus largement, pour s'assurer du respect de notre convention collective qui définit et encadre l'ensemble de nos conditions de travail au sein de l'UQAM. Deux griefs ont donc été déposés, contestant la légalité de résolutions adoptées par la Commission des études et par le Conseil d'administration relativement à la création de cette chaire et à la nomination de M^{me} Beaudoin pour en être la titulaire. Quelques semaines plus tard, le 9 mars, alors que la Direction de l'Université n'avait transmis aucune réponse aux demandes du Syndicat, nous avons annoncé à la direction du Service des relations professionnelles la décision du SPUQ de porter conjointement en arbitrage les griefs n° 05H-982 et n° 05H-983, respectivement déposés le 3 et le 17 février 2005. Rapidement, les parties se sont

entendues sur le choix d'un arbitre qui se disait disponible pour commencer à entendre la cause dès la fin du mois d'avril.

Mais au début d'avril, la Direction a souhaité nous rencontrer pour nous faire part d'une proposition visant à éviter de débattre les griefs devant un arbitre du travail. Au terme d'une négociation, les parties se sont mises d'accord pour signer une lettre d'entente en vertu de laquelle l'Université acceptait de suspendre l'application des résolutions n° 2005-CE-10345 de la Commission des études et n° 2005-A-12568 du Conseil d'administration, relativement à la création de la *Chaire francophonie et mondialisation* et à la nomination de M^{me} Louise Beaudoin en tant que titulaire de cette chaire, alors que le Syndicat acceptait de suspendre la procédure concernant les griefs contestant la légalité des résolutions précitées de la Commission des études et du Conseil d'administration. Par ailleurs, il a été accepté que l'Université puisse, durant une période déterminée, entreprendre les démarches nécessaires pour assurer le financement de la Chaire et régulariser le statut de M^{me} Beaudoin en tant que professeure en titre, en toute conformité avec la convention collective SPUQ-UQAM et les politiques en vigueur. Au terme de ce délai, les résolutions dont l'application a été suspendue seront réactivées à moins que les démarches de régularisation aient été infructueuses, auquel cas l'Université renoncera à la création de la *Chaire francophonie et mondialisation* et à la nomination de M^{me} Louise Beaudoin en tant que titulaire de cette Chaire.

Cet épisode confirme le bien-fondé de notre démarche dans cette affaire et illustre une fois de plus toute l'importance d'une action syndicale vigilante et soucieuse d'équité dans la gestion du service public qu'est l'Université. □

SPUQ-info

Bulletin de liaison du SPUQ

SPUQ-Info, UQAM

Bureau A-R050

C.P. 8888, succursale Centre-ville

Montréal, Québec, H3C 3P8

Téléphone : (514) 987-6198

Télécopieur : (514) 987-3014

Courriel : spuq@uqam.ca

Internet : <http://www.unites.uqam.ca/spuq/>

Balades en vélo

À partir de la mi-mai, j'organise des promenades en vélo, tous les jeudis, sur des routes secondaires et panoramiques dans les environs de Montréal.

Lieu de rencontre :

à une heure/une heure et demie de Montréal

Heure de rencontre :

10 h (chacun apporte son lunch) ou à 14 h (on mange ensuite dans un resto)

Parcours : de 50 à 85 km; niveau de difficulté intermédiaire/difficile

Si vous êtes intéressés, communiquez avec moi : piotte.jean-marc@uqam.ca.

Jean-Marc Potte, Département de science politique

*Les enjeux de fond de la grève étudiante***« Si la jeunesse se refroidit... »***

Jean Pichette
Département des communications

Dans les années soixante, le vent de changement qui soufflait sur le Québec a placé l'éducation au cœur des enjeux sociaux et politiques. Nulle transformation durable du Québec ne pouvait désormais être envisagée sans que soit reconnu le rôle primordial de l'éducation dans la transformation d'une société décidée, notamment, à en finir avec l'autoritarisme de Duplessis. L'investissement massif alors effectué dans ce domaine, loin de répondre simplement à une exigence économique de formation de la main-d'œuvre, comportait ainsi une énorme charge politique, comme la suite de l'histoire s'est empressée de le montrer.

Il faut garder en mémoire cet épisode somme toute récent de l'histoire du Québec pour prendre la mesure des événements qui secouent les collèges et les universités depuis déjà plus d'un mois. Si la réforme du système des prêts et bourses, a bien sûr, cristallisé la mobilisation étudiante, c'est en effet la finalité même de l'éducation qui est de plus en plus interrogée. À cet égard, le financement des études supérieures, qu'il est urgent de revoir à la hausse, apparaît comme le symptôme d'un problème beaucoup plus large, auquel la façon dont le gouvernement gère la crise fait d'ailleurs écho.

Il est temps de rappeler au ministre Fournier que l'histoire de l'éducation en Occident se conjugue au temps – lent mais non moins réel – du développement d'un idéal de prise en charge des collectivités par elles-mêmes, collectivités qui, dans ce mouvement, ont fini par se représenter comme des communautés *politiques* responsables de leur destin. Ce qu'on a appelé la « Révolution tranquille » a permis, dans le cas du Québec, de faire affleurer ce lien étroit entre éducation et politique. Le paternalisme de l'actuel ministre de l'Éducation s'inscrit en revanche dans une dynamique qui tend à dissoudre à la fois la dimension politique de l'éducation et celle, pédagogique, du politique. D'un côté, le ministre aborde la question des prêts et bourses comme un banquier : il assimile l'éducation à un simple investissement individuel devant permettre à ceux et celles qui auront su faire fructifier leur « capital humain » (sic) d'accaparer une part plus importante de la richesse collective. L'éducation comme ferment d'une citoyenneté active, capable de redéfinir le lien social dans une perspective critique, disparaît ici dans les arguties néolibérales. Mais le ministre ne s'arrête pas là : son ton condescendant à l'égard des jeunes – sans même parler de

la campagne de publicité gouvernementale orchestrée dans les journaux – bloque toute discussion publique sérieuse sur l'éducation supérieure au Québec. Du coup, c'est la possibilité même de questionner la légitimité de l'action gouvernementale qui devient problématique.

À sa décharge, on ne saurait imputer au ministre Fournier toute la responsabilité de ce gâchis, tant sa façon de faire face à la fronde étudiante – une réaction patiente mais déterminée à la décision inique de son prédécesseur – reprend un *modus operandi* classique de ce gouvernement. Pour ce dernier, l'espace public de débats, dans lequel peut et doit se construire la légitimité des politiques gouvernementales, apparaît le plus souvent comme un obstacle à sa quête d'efficacité. Certains membres de ce gouvernement doivent ainsi rêver d'un partenariat public-privé (PPP) capable de « rationaliser » le « débat public » ! Une telle attitude ne fait que réduire le débat démocratique à une espèce de physique des rapports sociaux, où la force des protagonistes en présence fait foi de tout, peu importe la légitimité des revendications des uns ou des autres. Si une telle « politique » permet parfois d'éviter le pire (songeons par exemple au dossier du Suroît et à la question du financement des écoles privées juives), elle promet surtout un avenir radieux aux commentateurs aimant dénoncer des « intérêts corporatistes » dès que se profile l'idée d'un bien commun. L'avenir dira si cela permettra de troquer une baisse des bourses et de l'aide sociale contre des réductions d'impôts...

On comprend en tout cas l'acharnement du ministre Fournier face aux étudiants en le replaçant dans le contexte d'un débat public qui s'étiole. L'éducation promettait un véritable espace démocratique, dans lequel la construction du vivre-ensemble devenait l'affaire de tous : elle plaçait en son centre la question de la légitimité de l'ordre social et se donnait pour tâche d'élever les garçons et les filles qu'on lui confiait au statut de citoyens et de citoyennes. Le nouveau duplessisme qui monte au Québec – version *soft* d'un autoritarisme qu'on espérait dépassé mais qui sort maintenant de sa tanière sans état d'âme – croit au contraire pouvoir traiter comme des gamins les étudiants et les étudiantes des collèges et des universités parce qu'il est animé par une certitude tranquille : seuls ont accès à la « majorité » (et à un statut frelaté de citoyens) ceux et celles qui acceptent sans mot dire une conception étroitement

suite à la page 4

« Si la jeunesse se refroidit... »

suite de la page 3

gestionnaire du politique. Les autres, nouveaux « mineurs », sont *de facto* refoulés hors de ce qui tient lieu d'espace politique et viennent grossir la catégorie statistique de « majorité silencieuse »... jusqu'à ce que la coupe déborde.

« Si la jeunesse se refroidit, le reste du monde claquera des dents », a un jour écrit Bernanos. Cela demeure vrai aujourd'hui, peut-être plus que jamais, alors que souffle un vent glacial sur le débat politique, au nom d'une démocratie réduite à la célébration de la toute-puissance de l'individu. La contestation étudiante nous rappelle que la démocratie ne peut faire l'économie d'une prise en charge collective de la suite du monde : aux discours fatalistes chantant les louanges d'une adaptation tous azimuts à la « réalité », elle nous invite à opposer un refus du nouvel ordre global qui s'infiltré dans tous les pores de la société. Cela passe aujourd'hui par le combat contre une « éducation » réduite à une voie d'enrichissement pour laquelle il serait ainsi justifié de demander à chacun d'investir son propre pécule, quitte à emprunter si celui-ci est insuffisant (ou inexistant). Mine de rien, c'est l'arrimage entre l'éducation et la démocratie, fruit d'une histoire pluriséculaire, qui se trouve du coup menacé. Nous ne sommes pas devant un problème comptable, mais devant un enjeu politique fondamental : c'est notre imaginaire démocratique qui est ici remis en question.

Le combat des étudiantes et des étudiants est notre combat à tous, et quoi qu'en pensent certains esprits chagrins, il

n'a rien de bien révolutionnaire : après tout, il ne s'agit ici que de mettre fin à une logique (révolutionnaire, elle !) de privatisation du monde qui n'a pas le courage de se dire. Il est temps pour nos élus de prêter l'oreille à la grogne qui monte dans notre société et d'entendre les voix, de plus en plus nombreuses, qui remettent en question la légitimité de leurs actions. Il est temps, autrement dit, de retourner devant le peuple pour écouter ce qu'il a à dire et se gouverner en conséquence. Il est temps, au fond, d'en finir avec une conception autoritaire de la démocratie. □

* Ce texte est cosigné par un groupe de professeures et professeurs de l'UQAM :

Jacques Beauchemin, Département de sociologie
Bonnie Campbell, Département de science politique
Jean-François Côté, Département de sociologie
Gilles Coutlée, Département des communications
Louise Déry, École des arts visuels et médiatiques
Luce Des Aulniers, Département des communications
Louise Dupré, Département d'études littéraires
Bernard Élie, Département des sciences économiques
Thierry Hentsch, Département de science politique
Louis Jacob, Département de sociologie
Pierre Jasmin, Département de musique
Gérald Larose, École de travail social
Georges Le Bel, Département des sciences juridiques
Lucie Lemonde, Département des sciences juridiques
Georges Leroux, Département de philosophie
Jean-Pierre Masse, Département des communications
Jacques Mascotto, Département de sociologie
Michel Parazelli, École de travail social
Jacques Pelletier, Département d'études littéraires
Serge Proulx, Département des communications
Carmen Rico De Sotelo, Département des communications
Louis Rousseau, Département des sciences religieuses
Larry Tremblay, École supérieure de théâtre
Louise Vandellac, Département de sociologie

Madeleine Rebérioux : une intellectuelle engagée

Marc Lagana
Département d'histoire

Historienne, enseignante, et militante, Madeleine Rebérioux s'est éteinte le 7 février dernier dans son appartement parisien à l'âge de 84 ans.

Madeleine Rebérioux a été l'historienne de la France républicaine. À ce titre, elle renouvela la connaissance du mouvement ouvrier et du socialisme, des mouvements culturels et sociaux d'avant-garde, de l'internationalisme et de l'anticolonialisme. Avec d'autres éminents historiens et historiennes, elle a dirigé le destin de la grande revue historique : *Le Mouvement social*. Son œuvre témoigne d'un esprit d'ouverture à des champs nouveaux, d'une histoire en fonction des questions du présent, et d'une attention particulière à la construction d'un monde meilleur, plus juste, plus riche de pensées et de cultures.

Au centre de toutes ses activités d'historienne, mais aussi en tant qu'intellectuelle engagée, il y a Jean Jaurès. Présidente de la Société d'études jaurésiennes depuis 1982, un de ses derniers grands projets a été de lancer l'édition des Œuvres de Jean Jaurès en dix-huit volumes.

Madeleine Rebérioux a mené une existence de militante, engagée depuis toujours dans la défense d'un socialisme humaniste et des « droits de l'Homme ». Pour cette militante, l'engagement dans la politique était une autre manière de faire de l'histoire. En 1968, elle assumait des fonctions importantes au Syndicat national de l'enseignement supérieur (SNESup) qui, à l'époque, avait un grand rayonnement dans le milieu universitaire.

suite à la page 5

Rapports du Comité exécutif

Jacques Pelletier
Président

Lors de notre élection au Comité exécutif il y a deux ans, nous nous étions engagés à poursuivre résolument trois objectifs : assurer une relève syndicale dynamique et responsable, recentrer l'action du SPUQ autour de positions progressistes, stimuler la réflexion sur le devenir de l'université contemporaine.

Les objectifs

Ce dernier objectif a été poursuivi dans le cadre d'analyses publiées dans le *SPUQ-Info*, qui seront éventuellement réunies dans un cahier d'*Analyses et discussions*, et lors de la tenue de forums sur la reconfiguration facultaire de l'UQAM et sur les défis du syndicalisme universitaire aujourd'hui en avril et mai 2004. Il s'agit là d'un travail bien amorcé qu'on aurait intérêt à poursuivre et à approfondir dans les années à venir pour mieux comprendre ce qui est en cause et en jeu dans la grande transformation qui nous affecte présentement, pas seulement sur le plan institutionnel et organisationnel, mais au niveau le plus immédiat de nos conditions concrètes de travail.

Le second objectif nous a incités à privilégier une pratique syndicale qui nous avons qualifiée de coopération critique. Nous estimons en effet que la coopération suppose d'abord

l'analyse critique des propositions de la Direction, une étude rigoureuse et vigoureuse, sans complaisance, des orientations que celle-ci propose et la formulation d'alternatives de substitution au besoin. Le travail d'institution, tel que nous l'entendons, repose sur cette attitude critique et sur la distance qu'elle implique à l'endroit de ceux et celles qui assument la Direction de l'Université avec lesquels nous ne devons pas être en connivence et encore moins en complicité. C'est la position que nous avons choisi d'assumer au cours de notre mandat; c'est, selon nous, celle qui permet de défendre le mieux les intérêts collectifs et individuels des membres du SPUQ et la conception que nous entretenons de l'Université et de sa mission.

Le premier objectif, malgré les efforts que nous avons faits, demeure à atteindre. La relève n'a pas encore émergé massivement dans les rangs du SPUQ. Les nouveaux et nouvelles collègues sont davantage présents dans nos instances, notamment au Conseil syndical, ils y interviennent plus souvent qu'au cours des dernières années, certaines et certains s'impliquent dans des dossiers sectoriels, notamment dans celui de la conciliation famille-travail, mais cette participation demeure encore ponctuelle et timide. Plusieurs hésitent à faire le grand saut et à s'engager dans des postes de responsabilité, évoquant et invoquant, à juste titre, les nouvelles contraintes productivistes de la profession et en particulier les exigences de rendement liés au système de la recherche subventionnée (qui fonctionne selon le modèle tayloriste de l'organisation

suite à la page 6

Madeleine Rebérioux

suite de la page 4

Après 1968, Madeleine Rebérioux a participé activement à la fondation de l'Université de Paris VIII (Vincennes, aujourd'hui St-Denis). Vincennes était une université publique et populaire, comme l'UQAM à la même époque. À bien des égards, donc, cette nouvelle université cristallisait les espérances les plus folles et les innovations les plus déterminantes pour l'avenir. Pour Madeleine Rebérioux, Vincennes et l'UQAM, qu'elle connaissait bien, étaient à la fois des laboratoires d'essais et d'originalité, mais aussi des universités adaptées aux besoins de la société.

En terminant, j'aimerais rappeler que c'est en 1977, à l'occasion du Congrès de l'Institut d'histoire de l'Amérique française (l'IHAF) où elle intervient sur l'histoire du syndicalisme français, que Madeleine Rebérioux découvre un Québec en pleine ébullition, en plein mouvement.

Madeleine Rebérioux parle de l'histoire du mouvement ouvrier dans une UQAM qui sortait de la grande grève du SPUQ. Elle rencontre longuement des militants et militantes du mouvement syndical québécois. Ce fut pour elle, mais aussi pour nous, un séjour mémorable.

À la suite de son expérience au Québec, elle coordonne l'année suivante un numéro spécial de la revue *Politique aujourd'hui* sur le Québec et la question nationale. Depuis 1975, j'ai eu le privilège de l'entretenir régulièrement de l'évolution de l'UQAM, du syndicalisme universitaire, et du Québec.

Madeleine Rebérioux fut une historienne constante dans ses options, rigoureuse dans sa démarche, curieuse de tout. Elle fut aussi une militante fidèle dans ses choix fondamentaux. Cette amoureuse de la vie, du proche et du lointain, rayonna de Paris, en passant par Montréal, et le reste du monde. □

Rapports du Comité exécutif

du travail comme si l'Université était une entreprise et les professeurs des employés dont le temps est compté : des citrons à presser). Il reste à les convaincre que c'est par l'action collective et syndicale, notamment, que cette logique productiviste peut et doit être combattue, et de manière plus efficace que par la fuite en avant individuelle et individualiste.

Les dossiers

Deux ans, ce n'est pas beaucoup pour réaliser un « programme ». Si bien que la boucle bouclée, on a l'impression de n'avoir guère avancé, d'avoir fait du sur-place. Ce n'est heureusement pas le cas comme l'illustrent nos interventions dans de nombreux dossiers, que je rappellerai ici brièvement :

A) Dossiers institutionnels uqamiens :

1. *Projet de politique facultaire* : incontestablement, le dossier majeur sur le plan organisationnel et institutionnel au cours des deux dernières années et vraisemblablement de la prochaine. C'est une question qui a occupé beaucoup de nos énergies et de notre temps, notamment à l'occasion de notre tournée des assemblées départementales. L'assemblée générale a formulé une critique de fond du projet de Politique soumis par la Direction et a exigé qu'il soit revu et refondu à partir des valeurs fondatrices de l'UQAM et qu'il soit ensuite soumis à une nouvelle consultation. Ça demeure donc un dossier à suivre.

2. *Statut des chargées, chargés de cours* : ce dossier a connu une évolution significative qui s'est traduite par deux initiatives originales : la création d'une « banque » de postes de professeurs réguliers réservés à cette catégorie d'employés et l'engagement, sur une base annuelle, de certains d'entre eux à titre de chargés de cours dotés de conditions de travail et de rémunération plus attrayantes. Le projet pilote convenu entre les parties – SCCUQ, SPUQ, UQAM – débutera au cours de la prochaine année; il marque un déblocage symbolique important d'une problématique qui n'avait guère bougé au cours des dernières décennies.

3. *Situation des maîtres de langue* : la deuxième convention collective intervenue entre les maîtres de langues, représentés par le SPUQ, et la Direction de l'UQAM, a été l'occasion d'une percée majeure en ce qui concerne la tâche de travail de ces collègues dont le « modèle » a été en quelque sorte dessiné et fixé pour l'essentiel.

4. *Conditions de création et d'attribution des chaires* : le litige entre la Direction de l'UQAM et le SPUQ concernant la création de la *Chaire francophonie et mondialisation* et

son attribution à M^{me} Louise Beaudoin a suscité une réflexion tant sur le statut et le rôle des Chaires que sur les règles présidant à leur création et à la désignation de leurs titulaires. Une réflexion qu'il faudra poursuivre jusqu'à ce que leur statut et leurs règles (de création, d'attribution et de fonctionnement) soient définis clairement à l'intérieur des paramètres qui guident l'organisation des rapports de travail à l'UQAM.

5. *Rattachement de la TELUQ* : il s'agit là d'un dossier qui évolue entre éclipses et rebondissements, aussi imprévisibles l'un que l'autre, qui semblait urgent lors de notre entrée en fonction, qui apparaît actuellement dans les limbes. Notre position, énoncée l'an dernier dans un mémoire, est claire : il faut procéder à ce rattachement sur le mode d'une intégration dans la culture organisationnelle et institutionnelle de l'Université. Et la *Politique facultaire*, en cours d'élaboration, doit prévoir cette intégration dans un cadre unitaire capable d'éviter la balkanisation qu'implique la formule « d'université dans l'université » affectonnée par le rectorat. Ici encore, il s'agit d'un dossier à suivre qui pourrait et devrait trouver son dénouement au cours de la prochaine année.

B) Dossiers concernant les conditions de travail :

1. *Conciliation famille-travail* : pour les nouvelles et nouveaux professeurs, particulièrement pour les plus jeunes qui ont des enfants à charge, il s'agit là d'une question essentielle. Nous en avons fait état dans des articles du *SPUQ-Info* et nous avons créé un groupe de travail chargé d'élaborer une plate-forme de revendications à mettre de l'avant lors de la prochaine négociation collective, la convention demeurant à améliorer substantiellement à ce sujet.

2. *Harcèlement psychologique* : l'UQAM s'est dotée d'une Politique, axée sur la prévention, pour agir dans ce dossier qui pourrait devenir très important dans les années à venir, compte tenu des transformations intervenues au cours des dernières années dans les conditions et les rapports de travail dans notre établissement. Ces changements créent comme ailleurs des conditions favorables au surgissement et à l'expression de pratiques de harcèlement déplorables. Les seules mesures de prévention ne sauraient y mettre fin; il faudra aussi agir sur le milieu qui les conditionne et les prédispose.

3. *Régime de retraite* : ce dossier a également connu une évolution significative et positive au cours de la dernière année bien qu'il demeure préoccupant. Il s'agit d'un régime fragile, menacé, sur lequel toutefois notre pouvoir de contrôle s'est accru depuis l'entente intervenue entre nos syndicats et la direction centrale de l'Université du Québec. Cette entente ne règle cependant pas tout, hélas, et il faudra

Rapports du Comité exécutif

durant longtemps encore, sans doute, consacrer beaucoup de temps, d'énergie et de ressources à ce dossier vital.

4. *Renouvellement du corps professoral* : il suffit de s'ouvrir un peu les yeux pour constater que la composition du corps professoral est en transformation accélérée. Une nouvelle génération accède maintenant à notre corps d'emploi dans des conditions toutefois sensiblement différentes de celles que nous avons connues au cours des deux premières décennies d'existence de l'UQAM. Ces conditions, à certains égards, sont plus attrayantes, sur le plan de la rémunération notamment, et à d'autres égards, davantage contraignantes, fondées sur un modèle valorisant la performance et le rendement, euphémisées dans la figure en trompe-l'œil de l'excellence. Cela entraîne un rapport nouveau à l'institution axé d'abord sur la réussite individuelle plutôt que sur la promotion collective, rapport problématique sur lequel nous avons amorcé une réflexion qui mérite d'être poursuivie.

C) Dossiers d'intérêt général :

1. *Commission parlementaire sur les universités* : le SPUQ a élaboré un mémoire pour cette Commission, y défendant une vision de l'université comme service public, accessible à tous ceux qui ont les capacités d'effectuer des études supérieures, démocratique et fonctionnant selon les principes de collégialité. L'exercice de présentation du mémoire a été instructif, révélateur sur les mœurs parlementaires, mais décevant sur le plan des résultats, la Commission se bornant, au terme de ses travaux, à formuler des lieux communs et à émettre des vœux pieux.

2. *Réforme de la FQPPU* : la Fédération québécoise des professeurs et professeuses d'université connaît depuis deux ans une crise majeure de leadership, doublée d'une crise de fonctionnement et de structure. Elle s'est heureusement engagée au cours de la dernière année dans une entreprise de réforme importante à laquelle le SPUQ a apporté une contribution significative grâce à l'implication décisive de Jacques Duchesne, 1^{er} vice-président du SPUQ, dans ce chantier. Avec un peu de chance, elle devrait donc connaître une relance au cours des prochains mois à laquelle notre Syndicat n'aura pas été étranger, c'est le moins que l'on puisse dire.

3. *Lutte contre la « réingénierie » de l'État* : sitôt élu, le gouvernement libéral de Jean Charest s'est engagé dans une entreprise de remise en question de l'État et des acquis sociaux, que les centrales syndicales ont qualifiée de « démolition ». Le SPUQ s'est associé à la résistance contre cette entreprise de liquidation, participant à plusieurs manifestations, notamment au puissant rassemblement du 1^{er} mai 2004, et n'hésitant pas à soulever la question de sa

participation à une éventuelle « grève générale » lors de l'assemblée générale du printemps dernier. Cette lutte, qui a mis l'accent sur les PPP au cours des derniers mois, devrait connaître un second souffle dans le cadre des négociations prochaines dans les secteurs public et parapublic dont les résultats ne seront pas sans conséquence sur nos propres conditions de travail et de rémunération.

4. *Grève étudiante* : le mouvement de grève étudiante récent a pris forme autour d'un enjeu immédiat : l'annulation de la compression brutale de 103 millions de dollars effectuée dans le Programme d'aide financière du gouvernement du Québec, coupe qui accroissait d'autant l'endettement des étudiants les plus démunis. Autour de cet enjeu, un front commun large s'est constitué pour appuyer cette revendication, bien sûr, mais également pour engager un débat de fond sur les finalités du système d'éducation et les responsabilités de l'État à son endroit. Le SPUQ s'est impliqué dans cette lutte, appuyant les étudiants par des résolutions mais aussi par des actions symboliques, comme le piquetage et le point de presse du 31 mars dernier, de même que par son intervention lors des arrestations arbitraires d'étudiants effectuées à l'UQAM.

x x x x x

Ce rappel n'est pas exhaustif. Pour être complet, il faudrait en signaler d'autres, dont plusieurs projets de politique institutionnels (sur la langue, sur la politique internationale, sur la sécurité informatique, sur la promotion, etc.) auxquels nous avons apporté une contribution importante, parfois décisive.

Au total, cela fait beaucoup, et peut-être même trop dans la mesure où on oublierait l'essentiel qui est la formation d'une relève capable d'assurer la relance de notre Syndicat. Je me permets de souhaiter que cela advienne au cours de la prochaine année, à l'occasion des célébrations de nos 35 ans d'existence qui pourraient ainsi marquer l'inauguration d'une nouvelle ère s'inscrivant dans la tradition tout en la dépassant dans l'action transformatrice, ajustée au présent et aux défis inédits qu'il soulève.

En terminant, j'ajouterai que le travail évoqué ici a reposé d'abord sur une équipe compétente, solide et dévouée dans laquelle j'aurai surtout joué un rôle d'animateur. Il s'est appuyé aussi sur la contribution remarquable d'un secrétariat efficace et imaginatif qui assume un rôle de soutien essentiel à nos actions. Nous passons et il demeure : c'est sur lui que repose donc largement la continuité, la permanence et la solidité de notre organisation. □

Rapports du Comité exécutif

Jacques Duchesne
1^{er} vice-président

Arrivant au terme de mon mandat, je présente mon dernier rapport à titre de 1^{er} vice-président du Syndicat, une fonction à la fois exigeante et exaltante. Je termine ce mandat des plus heureux d'avoir beaucoup appris, en particulier sur le monde fascinant des relations de travail en milieu universitaire.

D'emblée, je tiens à souligner la compétence du personnel du SPUQ, Céline Beaulieu et Michel Leclerc, et à les remercier vivement pour leur engagement indéfectible non seulement envers les membres du Comité exécutif, qu'ils côtoient quotidiennement, mais envers le SPUQ et tous ses membres. Je veux dire aussi la satisfaction que j'ai ressentie, tout au long de cette dernière année de mon mandat, d'être partie prenante, avec mes collègues Jacques Pelletier, Georges Campeau, Jocelyn R. Beausoleil et Guy Villeneuve, d'une équipe syndicale engagée et militante, qui a su resituer le SPUQ dans une juste perspective de coopération critique par rapport à l'administration de notre Université, et qui a travaillé sans relâche pour la défense des intérêts collectifs et individuels des membres du Syndicat, mais aussi pour la promotion d'une UQAM démocratique, collégiale et participative, par opposition à une orientation qui tend à s'imposer lourdement, ici comme ailleurs, marquée par une logique productiviste, bureaucratique et centralisatrice.

Des dossiers collectifs

Le 1^{er} vice-président est responsable des dossiers touchant l'application de la convention collective. Sur ce plan, je me suis engagé par rapport à diverses questions d'intérêt collectif pour les membres du SPUQ. Je mentionnerai principalement celles concernant le statut de certaines personnes chargées de cours, l'élaboration de la *Politique contre le harcèlement psychologique*, le renouvellement du programme d'octroi des ordinateurs aux professeures, professeurs et aux maîtres de langue, l'élaboration d'une *Politique de sécurité informatique*, la révision de la *Politique des critères de promotion* et la mise sur pied d'un programme d'évaluation de l'équité salariale.

Eu égard au dossier sur le statut de certaines personnes chargées de cours, Jocelyn R. Beausoleil et moi avons travaillé de concert avec les représentants du SCCUQ et du Service des relations professionnelles, dans l'optique de promouvoir une meilleure accessibilité à la carrière professorale pour les personnes chargées de cours, et pour

renforcer la reconnaissance de la contribution de certaines d'entre elles à la vie de l'Université, notamment sur le plan de l'enseignement. En décembre 2004, le Conseil syndical a approuvé un projet pilote d'une durée de trois ans, qui aura certainement des retombées positives tant sur les relations entre les membres du SCCUQ et ceux du SPUQ que sur la formation des étudiantes, étudiants à l'UQAM.

Au regard des dossiers touchant l'élaboration ou la révision de diverses politiques, j'ai participé à la rédaction de différents avis qui faisaient suite aux réflexions et analyses des membres du Syndicat, du Comité exécutif ou de comités syndicaux, dont la contribution a toujours été pertinente et essentielle. Sans les nommer spécifiquement, je tiens à remercier chaleureusement chacune de ces personnes avec qui j'ai travaillé avec beaucoup de plaisir.

Le programme SPUQ-UQAM d'octroi des ordinateurs aux membres du SPUQ a connu beaucoup de ratés au cours des années passées, notamment en raison de rapports parfois difficiles entre les membres du SPUQ et le SITEL. Cette question devrait certainement faire l'objet d'une attention particulière lors de l'opération d'élaboration du projet syndical en vue de la prochaine négociation.

Dans le même ordre d'idées, le dossier de l'évaluation des professeures, professeurs (article 11) et celui de la promotion (article 13) ont été, durant cette année, les plus problématiques. La gestion du processus montre des lacunes importantes, dans un cas comme dans l'autre, à la fois quant au rôle des professeures, professeurs et à celui des représentants de l'administration au sein des comités d'évaluation, notamment.

Soutien aux membres et autres tâches

En ce qui concerne les services directs aux membres, j'ai eu à répondre à un nombre accru de demandes en consultation individuelle par rapport à l'an dernier. Par ailleurs, j'ai participé à l'élaboration de plusieurs lettres d'entente avec l'employeur, la plupart au regard de la situation particulière de certains membres, mais aussi quelques-unes de nature collective, dont celle concernant le projet pilote relativement à l'engagement de certaines personnes chargées de cours et celle touchant le règlement du litige dans l'affaire de la *Chaire francophonie et mondialisation*.

Encore une fois merci à toutes celles et à tous ceux qui m'ont appuyé et soutenu dans mon travail. Je termine en conviant mes jeunes collègues, tout particulièrement, à ne pas hésiter à s'approprier un Syndicat qui est d'abord le leur.

Rapports du Comité exécutif

Georges Campeau
2^e vice-président

Au mois d'octobre dernier, j'ai été élu au sein du Comité exécutif au poste de la 2^e vice-présidence. Je renouais alors avec mon engagement syndical puisque j'avais déjà occupé de semblables fonctions d'abord sur une base militante alors qu'à la fin des années 1970, j'étais avocat syndiqué à l'Aide juridique de Gaspé, puis comme salarié de la CSN pendant près de 2 ans auprès du *Conseil central de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine*.

Les fonctions de la 2^e vice-présidence

Mon implication dans le travail de concertation pour la Commission des études et le Conseil d'administration m'a permis de m'initier de plus près aux rouages de la gestion de notre Université. Les discussions y sont stimulantes bien que parfois ponctuées de désaccords, plus ou moins profonds, notamment entre les positions du Comité exécutif et celles de certains de ces collègues. Néanmoins, nul doute que l'exercice contribue de façon significative à la qualité des débats au sein de ces instances et que la diversité des points de vue exprimés reflète le caractère démocratique de nos pratiques syndicales.

Dans le cadre du travail de relations avec les autres syndicats, j'ai participé à différentes réunions de la FQPPU à Québec et à Montréal, puis aux États généraux de la CSN sur le thème des Partenariats public/privé qui se sont déroulés en octobre dernier. Sur ce dernier thème, j'ai organisé avec les autres organisations syndicales de l'UQAM une journée de visibilité au mois de novembre dernier. Enfin, pour faire suite à une résolution de notre dernière assemblée générale, j'ai participé à l'organisation, sur une base intersyndicale, d'une manifestation d'appui aux étudiants et étudiantes en grève qui s'est déroulée le 31 mars. Nul doute que cet événement, organisé dans un court laps de temps, a été, tant par la participation de nos membres que par sa couverture médiatique, un franc succès. Je tiens à souligner le travail remarquable de logistique auprès des médias que nous a alors apporté un groupe d'étudiantes et d'étudiants dont le professionnalisme n'avait rien à envier à beaucoup de spécialistes du domaine.

Quant à la *Politique des dons et appuis du SPUQ*, j'ai cru utile d'y proposer certaines modifications. Ayant œuvré pendant plusieurs années dans le milieu syndical et communautaire, j'ai constaté certains problèmes dans le

fonctionnement de notre politique, notamment quant à l'importance des montants accordés à des organismes caritatifs alors que des syndicats en conflit de travail depuis plusieurs mois recevaient des montants nettement inférieurs. J'ai élaboré une révision de notre politique pour qu'elle colle davantage à notre nature, soit celle d'un organisme syndical visant la défense et la promotion des droits de ses membres et œuvrant dans le milieu de l'éducation. Cette nouvelle orientation, qui a été entérinée par le Conseil exécutif, accorde la priorité à l'octroi de l'aide financière aux syndicats en conflit de travail, puis dans un ordre décroissant aux groupes de défense des droits, à ceux œuvrant dans le milieu de l'éducation et enfin aux organismes d'entraide.

Le travail au sein du Comité exécutif

Avec les collègues du Comité exécutif, j'ai œuvré notamment à l'élaboration de certains dossiers dont celui portant sur le renouvellement de la politique concernant les critères de promotion (convention collective, article 13) et celui de la politique facultaire. Dans ce dernier cas, ma participation à la tournée des assemblées départementales m'a permis de me sensibiliser à différentes réalités de notre vie universitaire.

Enfin, j'ai participé, avec notre président, à des réunions portant sur les modifications à apporter à notre Régime de retraite (RRUQ) qui, par la suite, ont été entérinées par l'assemblée générale de février dernier. Malgré les sacrifices que nous avons demandés à nos membres (renoncer à la garantie de la pleine indexation), nous avons réussi à réaliser des gains, nous permettant dorénavant d'intervenir sur des mesures devant être prises en cas d'insolvabilité de notre régime, décisions qui jusque-là étaient du ressort exclusif de l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec.

En conclusion, je souligne que la caractéristique première du travail syndical est sa dimension collective. Dans un tel contexte, la composition de l'équipe syndicale est de première importance. Sur ce plan, j'ai été comblé non seulement en raison du climat qui a régné au sein du Comité exécutif, mais aussi et surtout parce que nous partageons une même conception du syndicalisme et du rôle que doit jouer une université publique comme la nôtre. □

Rapports du Comité exécutif

Jocelyn R. Beausoleil
Secrétaire

L'année 2004-2005 a été pour moi la deuxième année d'un deuxième mandat à titre de secrétaire du SPUQ. J'ai donc continué à faire partie de la nouvelle équipe du Comité exécutif entrée en fonction le 1^{er} juin 2003. Cette dernière année n'est pas, pour autant, apparue moins intensive que celles qui l'ont précédée, bien au contraire.

M'étant déjà familiarisé avec beaucoup de choses pendant les trois années précédentes, je pouvais m'appuyer sur une bonne connaissance des dossiers en cours et une réelle maîtrise du cycle des opérations régulières. En outre, mon adaptation au style de direction du président, arrivé un an auparavant à la tête du SPUQ, rendait maintenant possible de mieux apprécier son dynamisme propre et, surtout, de soutenir plus efficacement son action.

Il n'en demeure pas moins que, même après trois années d'expérience, les tâches de secrétaire apparaissent toujours aussi accaparantes. Il y a la lecture du courrier, très abondant, la tenue d'une certaine correspondance officielle, la transmission de dossiers aux personnes ou aux groupes concernés, la convocation des différentes instances syndicales et leur suivi rédactionnel. Pour la présente année, il y aura eu huit réunions du Conseil exécutif, trois réunions du Conseil syndical et quatre réunions de l'Assemblée générale, soit une réunion extraordinaire le 10 février, une première réunion extraordinaire et une seconde réunion extraordinaire consécutivement le 24 mars, et la réunion statutaire convoquée pour le 21 avril 2005, sans compter le Comité exécutif qui se réunit chaque semaine sur près de dix mois par année.

Tout ce travail n'aurait pas été possible sans le soutien de personnes qui œuvrent quotidiennement au secrétariat du SPUQ, en étroite collaboration avec les membres du Comité exécutif. Il s'agit, bien sûr, de Michel Leclerc, notre fidèle attaché d'administration depuis nombre d'années, et de Céline Beaulieu, qui en est actuellement dans sa sixième année de service au poste de commis principale. Grâce à leur précieux concours, nous pouvons être assurés que l'intense activité syndicale se déroule toujours normalement, sans problème. Je tiens à les remercier pour leur professionnalisme que ma fonction de secrétaire me permet d'apprécier jour après jour. Cette fois-ci, l'expression de ma reconnaissance se veut d'autant plus empreinte d'émotion que je vais terminer mon mandat le 31 mai prochain, ne comptant pas solliciter de

renouvellement lors de la réunion statutaire de fin d'année. Même si je prévois aider à la transition tout au long de l'année qui vient, et avoir ainsi l'occasion de travailler de nouveau avec eux, je tenais à leur signifier formellement à ce moment-ci tout mon attachement.

Élection pour les instances académiques

L'une des tâches spécifiques du secrétaire du SPUQ est de voir, en concertation avec le Secrétariat des instances de l'Université, à ce que soient pourvus les postes des représentants professoraux dans les instances académiques (Conseil d'administration, Commission des études, Sous-commission des ressources). Une assemblée d'élection a été tenue le 10 février 2005 pour désigner un membre professeure, professeur au Conseil d'administration. Une autre assemblée d'élection est prévue avoir lieu le 21 avril 2005, immédiatement après la réunion statutaire de l'Assemblée générale du SPUQ, dans le but de pourvoir les sept postes de membres professeures, professeurs à la Commission des études et cinq autres postes à la Sous-commission des ressources.

Activités diverses

Pour ce qui est des autres tâches qu'il m'a été donné cette année d'accomplir, j'aimerais spécialement signaler que, prenant le relais du président, j'ai assumé la responsabilité de la réalisation du numéro 242 du *SPUQ-Info*. Par ailleurs, j'ai commencé à organiser, conjointement avec le Service des ressources humaines de l'Université, une rencontre d'accueil des nouvelles professeures, nouveaux professeurs, dont l'invitation serait pour le 7 juin 2005. C'est une activité à laquelle je contribuerai au-delà du terme normal de mon mandat. Il y en aura vraisemblablement d'autres, dans l'esprit de soutenir la transition entre l'équipe actuelle et la prochaine équipe du Comité exécutif.

Participations diverses

La fonction de secrétaire du SPUQ m'a amené à suivre certaines activités spécifiques organisées par des organismes auxquels nous sommes affiliés. Il en est ainsi pour les Conseils fédéraux de la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU), et plus particulièrement pour le Congrès statutaire devant se tenir les 4, 5 et 6 mai 2005, en vue de ratifier la réforme majeure précédemment amorcée. □

Rapports du Comité exécutif

Guy Villeneuve

Trésorier

En 2004, j'ai accepté de compléter la seconde partie du mandat de Madame Chantal Viger au poste de trésorier du SPUQ. Je me suis alors joint à une équipe dont la pratique syndicale repose sur une distance nécessaire face à l'administration dans un esprit de rapports de coopération critique. Si l'on considère les dossiers sur la modification du statut de certaines personnes chargées de cours, la politique facultaire institutionnelle, la politique de sécurité informatique, la politique de promotion des professeurs et professeurs réguliers, la création de la *Chaire francophonie et mondialisation*, la ratification de l'entente réseau du Régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ) et la remise en question de l'existence même de la Fédération québécoise des professeurs et professeurs d'université (FQPPU), le tout couronné par la grève étudiante pour ne citer que ces événements, ce fut pour moi une initiation à la vie syndicale fort bien remplie. Pour aborder ces questions complexes, j'ai dû mieux connaître et comprendre la structure de l'UQAM, tout en adoptant une perspective davantage organisationnelle que départementale. Vous comprendrez donc que je débute par remercier chaleureusement mes collègues du Comité exécutif pour leur soutien tout au long de cette première année de mandat.

Exercice budgétaire

À titre de trésorier, membre du Comité exécutif, mes responsabilités consistent principalement à préparer les rapports financiers et à signer les chèques et les documents bancaires. Aucun écart exceptionnel n'est à signaler pour l'exercice budgétaire de 2004/2005, à l'exception du montant consacré aux bourses par le SPUQ. Pour répondre au vœu des membres de l'assemblée générale, le budget des bourses a été augmenté de 6 500 \$, soit une augmentation de 29,5 % par rapport à l'an dernier. La nouvelle politique de bourses adoptée par le Conseil exécutif fixe la contribution annuelle réservée à l'attribution de bourses à 2,3 % du budget total. L'application de ce taux à l'exercice en cours a permis de verser des bourses pour une valeur totale de 28 500 \$. Pour ce qui est des fonds sociaux, les discussions se poursuivent avec le Mouvement québécois des camps familiaux (MQCF) pour un prêt potentiel de 35 000 \$ à un taux préférentiel.

Traditionnellement, l'organisation de la Soirée de Noël relève du trésorier. Cette année, la soirée a été marquée par une augmentation significative de 16,5 % des participants. Malgré cette augmentation, le budget a été respecté et les standards de qualité des soirées précédentes maintenus.

Je veux souligner le dévouement et le travail remarquable accompli par le personnel restreint du secrétariat du SPUQ. Comme trésorier, je me dois de remercier particulièrement Monsieur Michel Leclerc, avec qui le trésorier doit travailler étroitement au jour le jour, pour sa disponibilité et son efficacité. Monsieur Michel Leclerc est une aide essentielle, il représente la mémoire organisationnelle du SPUQ et assure par conséquent le suivi et la cohérence des activités financières d'un exercice à l'autre.

Autres participations

À l'automne 2004, étant donné la vacance au poste de deuxième vice-président, j'ai participé avec le président aux réunions de concertation avec les membres professeurs et professeurs du Conseil d'administration et de la Commission des études. Comme officier, j'ai été amené à représenter le SPUQ à plusieurs assemblées du Conseil fédéral de la Fédération québécoise des professeurs et professeurs d'université (FQPPU) et au Comité de gestion de la Caisse d'économie Desjardins de la culture - Centre de service du personnel de l'UQAM. J'ai aussi été membre des comités du SPUQ sur le soutien informatique aux membres et sur la refonte du site Internet.

De plus, comme membre de l'exécutif du SPUQ, j'ai agi en tant qu'observateur au Comité des utilisateurs de l'informatique et des télécommunications (CUI), ainsi qu'à certaines réunions du Comité de liaison intersyndical de l'Université du Québec (CLIUQ), du Cartel Intersyndical sur les régimes de retraite et d'assurances collectives (CIRRAC) et de l'intersyndicale à l'UQAM avec le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'UQAM (SCCUQ), le Syndicat des employées et employés de l'UQAM (SEUQAM) et le Syndicat des étudiant-e-s employé-e-s (SETUE). □

Assemblée générale statutaire

Jeudi 21 avril à 12 h 30

(Repas léger sur place à partir de midi)

à la salle A-M050 du pavillon Hubert-Aquin

Principaux points à l'ordre du jour :

- Rapport du Comité exécutif
- États financiers et prévisions budgétaires
- Élection au Comité exécutif et au Conseil exécutif

Élections au Comité exécutif

5 postes à pourvoir. Au moment d'aller sous presse, quatre candidatures étaient confirmées :

Présidence : Jacques Pelletier, Département d'études littéraires

1^{er} vice-présidence : Georges Campeau, Département des sciences juridiques

2^e vice-présidence :

Secrétariat : Marie-Cécile Guillot, École de langues

Trésorerie : Guy Villeneuve, Département des sciences comptables

Élections au Conseil exécutif

7 postes à pourvoir. Au moment d'aller sous presse, cinq candidatures étaient confirmées :

Arts :

Éducation : Jean Bélanger, Département d'éducation et de formation spécialisées

Lettres, langues et communications :

Science politique et droit : Mark-David Mandel, Département de science politique

Sciences : Mario Houde, Département des sciences biologiques

Sciences de la gestion : Gaétan Breton, Département des sciences comptables

Sciences humaines : Éric Pineault, Département de sociologie

L'Assemblée générale du SPUQ sera immédiatement suivie d'une assemblée d'élection pour pourvoir les postes de représentantes, représentants professoraux à la Commission des études (6) et à la Sous-commission des ressources (5)

Sommaire

| | |
|---|----|
| • Mot du président – L'UQAM et les commandites | 1 |
| • <i>Chaire francophonie et mondialisation</i> – Un processus à reprendre | |
| <i>Jacques Duchesne</i> | 2 |
| • Les enjeux de fond de la grève étudiante – « Si la jeunesse se refroidit... » | |
| <i>Jean Pichette</i> | 3 |
| • Madeleine Rebérioux : une intellectuelle engagée | |
| <i>Marc Lagana</i> | 4 |
| • <i>Rapports des membres du Comité exécutif</i> | |
| • Président, Jacques Pelletier | 5 |
| • 1 ^{er} vice-président, Jacques Duchesne | 8 |
| • 2 ^e vice-président, Georges Campeau | 9 |
| • Secrétaire, Jocelyn R. Beausoleil | 10 |
| • Trésorier, Guy Villeneuve | 11 |